

Motion : Un engagement pour la Faraz

Etienne Balestra (PSDG) et Geneviève Pasche (LV)

Michel Bloch (PSDG), Marion Savoy (LV), Margareta Brüssow (LCIVL), Jose Espinosa (UDC)

On parle beaucoup de climat et peu de biodiversité. La densification de notre commune est en marche, et même elle galope..., les zones résilientes qui nous donneront une chance de conserver la qualité de vie que nous connaissons actuellement disparaissent.

Le nouveau PGA (plan général d'affectation) permet une augmentation importante des constructions, lesquelles grignotent sans relâche les espaces verts. La perte de biodiversité et les îlots de chaleur engendrés ne sont pas compensés par des zones vertes et fraîches sur d'autres parties du territoire communal, il nous revient donc de veiller à ce que fraîcheur et nature soient incluses dans nos aménagements.

Notre mandat de conseillères et conseillers nous offre l'occasion d'agir pour le climat et la biodiversité. Pour cela, il faut des actes forts, le rapport du GIEC sorti début avril a confirmé une fois encore la nécessité d'agir vite. Et cela n'est pas aux autres de le faire, mais à chacune et chacun d'entre nous.

La pandémie vécue ces dernières années a aussi montré la nécessité de pouvoir profiter d'espaces extérieurs de proximité, de zones de rencontre et d'agrément. Les parcs et promenades de toutes les villes de notre pays ont connu un succès phénoménal, toutes et tous ont pu en mesurer l'importance. Il nous revient donc aussi de veiller à ce que leur répartition soit cohérente avec les besoins de la population et l'augmentation de celle-ci décrétée dans le PGA.

La Faraz offre la possibilité de répondre à ces objectifs par la conception d'un parc arboré et équipé pour accueillir le public et qui offre de larges espaces à la biodiversité.

Par cette motion, nous demandons donc à la Municipalité de présenter dans un délai d'un an, un projet comprenant l'arborisation et des infrastructures d'accueil sur l'ensemble des terrains de la Faraz, ceci pour répondre aux problématiques climatiques, de biodiversité et d'un lieu naturel accueillant.

Enfin, nous demandons que cette motion soit renvoyée à une commission ad hoc pour examen.

Mai 2022